

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/11/2017

L'an deux mil dix-sept le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VIEUXBLED, Maire

Etaient présents :

M. BOISSINOT Jean-Claude, M. CANCHON Christian, Mme FLAHAUT Yvette, M. FOLL Régis, Mme GROGNIER Florence, Mme HEDUIT Nathalie, M. LERMECHAIN Laurent, Mme LESAGE Francine, M. VIEUXBLED Christophe

Procuration(s) :

M. LECLERCQ Matthieu donne pouvoir à Mme LESAGE Francine

Etai(ent) absent(s) :

Mme MAINNEMARRE Elodie

Etai(ent) excusé(s) :

M. LECLERCQ Matthieu

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GROGNIER Florence

Délibération : 20/2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 6

Contre : 3

Abstentions : 0

Date de convocation
16/11/2017

Date d'affichage
28/11/2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

28/11/2017

et publication du :

28/11/2017

Projet d'implantation du parc éolien par la Société Nordex France

Le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a été contactée par la Société NORDEX France au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune (ci-après "Le Projet")

Monsieur VIEUXBLED, Maire, mais également propriétaire et exploitant de terrains potentiellement concernés par le Projet se retire et ne prend part ni au débat ni au vote concernant le Projet.

Considérant que la Société NORDEX France a précisé que des études de faisabilité du Projet (études de vent, acoustiques, environnement...) seront réalisées sur le territoire de la commune en vue de déterminer précisément le lieu d'implantation des éoliennes et les caractéristiques techniques de ce Projet ;

Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels au Projet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 6 voix pour et 3 contre :

SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la Société NORDEX France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration du dossier de demande d'autorisation unique ;



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LUCY
Le 1er adjoint au Maire

